

Charte éthique du Centre Médical Saint Paul

(version synthétique)

1) Le respect

La valeur du respect occupe une place fondamentale dans les rapports humains et prend tout son sens dans l'établissement qui accueille des personnes fragilisées et des personnes âgées.

Au Centre Médical Saint Paul, le respect porte sur trois aspects :

- le respect de la dignité,
- le respect de l'individualité,
- le respect de la confidentialité.

2) L'accueil

L'accueil : manière de recevoir une personne, de se comporter avec elle quand elle arrive.

Au Centre Médical Saint Paul l'accueil doit devenir, une valeur essentielle. L'accueil concerne tout aussi bien le patient, ses proches que les personnels.

Chacun s'engage à :

- adopter en toute circonstance, une attitude professionnelle et empathique envers la personne accueillie ;
- adapter l'accueil aux circonstances et à la personne accueillie ;
- favoriser l'intégration rapide des nouveaux professionnels ;

3) La bienveillance et la bienfaisance

La bienveillance et la bienfaisance sont des valeurs qui imprègnent nos attitudes, nos comportements et nos actions et sont le fondement de la bientraitance.

4) L'autonomie

La promotion de l'autonomie touche aux trois aspects suivants : Reconnaître, maintenir et encourager l'autonomie.

L'atteinte de la plus grande autonomie possible constitue l'objectif poursuivi par tous les professionnels au Centre Médical Saint Paul.

5) L'équité

L'équité assure l'accès de tous aux soins et services dont la population a besoin.

En conséquence, au centre Médical Saint Paul, chacun s'engage, dans son champ de compétence et de responsabilité, à être équitable dans :

- l'accès aux soins et services ;
- la répartition des moyens au regard des besoins ;
- l'harmonisation des conditions de travail ;
- l'application des règles d'entraide dans les situations le nécessitant.

6) Le professionnalisme

La communauté hospitalière s'attache à maintenir un niveau élevé d'exigences professionnelles. C'est pourquoi, au Centre Médical Saint Paul chacun s'engage à :

- respecter les valeurs, règles et normes professionnelles ;
- maintenir ses compétences au plus haut niveau de connaissances ;
- s'approprier les évolutions de la réglementation ou des connaissances scientifiques ;
- maintenir en toute circonstance une attitude professionnelle et confraternelle.
- Assurer, en toute circonstance, la prise en charge continue des soins dans le respect des droits et des devoirs de chaque professionnel.

Régine PIERROT

Directrice